

N°2026/180	OBJET: Permission de voirie pour travaux route de la Gare.
------------	---

Le Maire de la Commune de PERRIGNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 131-3,

VU la demande présentée par la Société ORANGE UCI AURA à Lyon (69),

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des conduites multiples route de la Gare.

A R R E T E

Article 1^{er}: La Société ORANGE UCI AURA est autorisée à procéder à la réalisation de conduites multiples route de la Gare, à partir du lundi 22 février 2027 jusqu'au lundi 8 mars 2027 inclus.

Article 2: Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et mise en place par la Société ORANGE UCI AURA.

Article 3: La Société ORANGE UCI AURA devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des usagers de la voie de jour et de nuit.
En cas de manquement à ces obligations, la responsabilité de la Société ORANGE UCI AURA pourra être engagée.

Article 4: Dès la fin du chantier, la Société ORANGE UCI AURA évacuera tous les décombres et remettra la voie publique dans son état initial.

Article 5 Ampliation du présent arrêté sera adressée à:

- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Bons en Chablais,
- Monsieur le Directeur de la Société ORANGE UCI AURA à Lyon (69).

Fait à PERRIGNIER, le 9 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Noel MATHIAN

